



Gestion d'un marais par le Buffle d'eau



RETOURS D'EXPÉRIENCES

Gestion

GESTION

1 Présentation générale

SUPERFICIE

11 ha de marais

DATE DE RÉALISATION

depuis **2014**

LOCALISATION DE L'EXPÉRIENCE

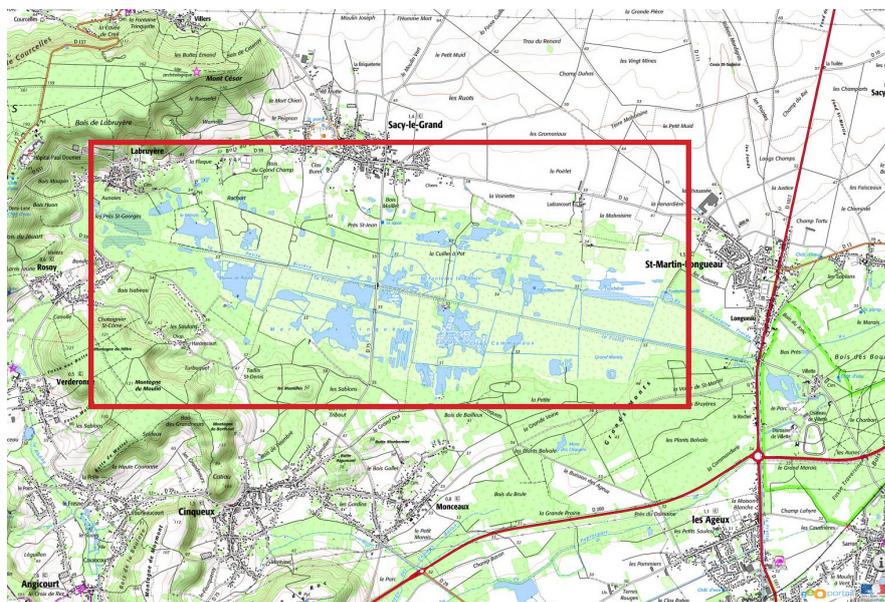
Région Picardie
Département de l'Oise
Communes de Sacy le Grand et Monceaux

TYPES DE MILIEU CONCERNÉS PAR L'ACTION

Marais, milieux ouverts

ENJEUX ASSOCIÉS À CETTE EXPÉRIENCE

Mise en place de bonnes pratiques agricoles,
Préservation des habitats remarquables



Contexte

CADRE DU PROJET

SAGE Oise Aronde et site Natura
2000 Marais de Sacy-le-Grand

COÛT TOTAL

7600 euros

FINANCEURS

Agence de l'eau Seine
Normandie (40%), Conseil
départemental de l'Oise (40%)
et SMMC (20%)

PARTENAIRES

Agence de l'eau Artois-Picardie,
Conseil départemental de
l'Oise, Conservatoire d'espaces
naturels de Picardie

Structure

NOM : Syndicat Mixte des Marais de Sacy

ADRESSE : 100 Rue de Ladrancourt 60700 Sacy le Grand

TÉLÉPHONE : 03.44.28.15.11

EMAIL : maraisdesacy@orange.fr

CONTACT : Christophe GALET

SITE WEB : www.syndicatmixtedesmaraisdesacy.sitew.fr

Descriptif de la structure

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMC) est constitué des communes de Sacy le Grand, Saint Martin Longueau, Rosoy, Cinqueux, Monceaux, Les Ageux et Labryère ainsi que du Conseil départemental de l'Oise. Il a pour mission principale la préservation et la restauration des Marais de Sacy.

2 site d'intervention

Proche de la vallée de l'Oise, les marais de Sacy sont situés à l'intérieur d'un triangle formé par les agglomérations de Clermont, Compiègne et Creil. Ils constituent une vaste zone humide et tourbeuse. Les principaux milieux naturels qui composent les marais de Sacy sont ainsi: - les eaux courantes (rivières et canaux); - les eaux douces stagnantes (étangs et mares); - les milieux tourbeux pionniers (sur tourbe dénudée); - les formations de marais à grandes herbacées (différents types de roselières); - les prairies humides pâturées; - les prairies mésophiles; - les fourrés arbustifs humides (principalement saules cendrés); - les boisements arborescents.

Les marais de Sacy sont bordés au sud de massifs boisés et au nord de prairies, peupleraies et cultures céréalières ou maraîchères. ils s'étendent sur plus de 1000 ha.

Actuellement, l'ensemble des marais est d'usage privé avec : - des propriétés communales louées à des particuliers (environ 50 ha par commune); - des grandes propriétés privées appartenant à des particuliers (quatre propriétaires se partagent 90 % de la surface des marais non communaux); - de petites propriétés privées situées en périphérie des marais (7 % de la superficie des marais); - des acquisitions du Conseil départemental dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » (environ 240 hectares).



ZONE HUMIDE DU MARAIS

La chasse, constitue l'activité principale: il s'agit principalement de la chasse au gibier d'eau (chasse à la hutte et chasse à la passée) et de la chasse au grand gibier. On recense également dans les marais plusieurs élevages à vocation d'entretien. Il s'agit d'un élevage de taureaux et de chevaux de race camarguaise, gérés par le Conseil départemental et de deux élevages privés de bovins de race Highland Cattle.

3 Enjeux

Parmi les habitats naturels à enjeu patrimonial d'intérêt communautaire présents: les gazons amphibies à Renoncule flammette et Jonc bulbeux ; formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux de zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ; landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* ; - landes sèches européennes.

Objectifs du maître d'ouvrage

- ▶ **maintenir** des milieux ouverts
- ▶ **favoriser une mosaïque d'habitats par le pâturage** plutôt que la fauche
- ▶ **expérimenter le buffle d'eau** et déterminer son impact sur les milieux ouverts

Les marais de Sacy présentent des espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial. Nous pouvons citer par exemple la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*), la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorhina pectoralis*) et la Laïche de Maire (*Carex mairei*). Ces habitats naturels et ces espèces étroitement liés aux niveaux d'eau sont menacés sur le site par les prélèvements d'eau ou par une gestion non concertée des niveaux.

LENJEU PATRIMONIAL DU SITE EST ÉGALEMENT PERMIS PAR LE MAINTIEN DE MILIEUX OUVERTS: LA DYNAMIQUE NATURELLE CONDUIT À LA FERMETURE DU MILIEU ET À LA DISPARITION DE CETTE VÉGÉTATION ET DES ESPÈCES QUI Y SONT INFÉODÉES.

4 Actions mises en œuvre



© SMMS
BUFFLE D'EAU

- Acquisition de trois buffles d'eau par le Syndicat qui a pris à cet effet un numéro d'éleveur et a fait évoluer ses statuts.

- Achat de matériel de contention (clôture, abreuvement si nécessaire...) par le SMMS et mis à disposition des gestionnaires (propriétaires, locataires). Ceux-ci, en contrepartie, s'engagent à mettre en place les clôtures à la période déterminée (déboursoilage et pose du linéaire) et à les entretenir si nécessaire (déboursoilage).

- Identification de parcelles de repli pour la période hivernale (décembre à février/mars) pour faire face à certaines contraintes (chasse, piétinement). Il est à noter que les besoins en foin du Buffle d'eau, en termes de qualité, sont assez peu contraignants.

- Définition d'un calendrier et d'une pression de pâturage en concertation avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, en fonction des habitats et des usages de chaque parcelle.

	Site 1	Site 2	Site 3
Habitats	Prairie, cressonnière, roselière, mégaphorbiaie, saulaie	Cariçaie, cladiçaie et aulnaie saulaie	Prairie, roselière, mégaphorbiaie, saulaie
Période	13/03/2014 au 21/05/2014	21/05/2014 au 16/09/2014	16/09/2014 au 13/10/2014
Nbre d'animaux	3 adultes	3 adultes + 2 jeunes	3 adultes + 2 jeunes
Pression Pâturage	0,14 UGB/ha	0,17 UGB/ha	0,31 UGB/ha

- Signature d'une convention entre le SMMS et le Conseil départemental de l'Oise pour l'utilisation d'un parc de contention lors des interventions nécessaires (vétérinaires ou autres...).

- Suivi vétérinaire assuré par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en collaboration avec les personnes suivant le troupeau.

- Surveillance quasi quotidienne du troupeau effectuée par deux personnes qui sont indemnisées pour ce travail. Cela permet d'assurer un suivi sanitaire régulier, de maintenir la docilité des animaux et de vérifier la bonne tenue des clôtures.



© SMMS
MISE EN PLACE DE CLOTURE

Résultats

Les premières observations montrent que les buffles ont essentiellement pâturé les végétations de bas-marais. Les végétations les plus impactées par le pâturage sont les prairies et les roselières. Les joncs et les laiches (notamment *Juncus subnodulosus* et *Carex elata*) et les phragmites des prairies ont été très consommés. La végétation des cladaies a été moins consommée mais a subi néanmoins les passages répétés des animaux, ce qui pourrait être à terme être favorable aux végétations de bas-marais. Dans les saulaies, la consommation de jeunes branches de saules a été constatée par endroit mais l'impact reste très limité. Quelques branches cassées dans les saulaies denses ont également été notées. Ces dernières observations prouvent que les animaux ont parcouru le site dans son entièreté. Contrairement au bétail habituellement utilisé en gestion des espaces naturels, le buffle d'eau crée des gouilles afin de se rafraîchir et de se protéger des insectes, permettant le développement d'herbiers à characées (dont *Chara polycantata*) et à Potamot coloré ou Utriculaire vulgaire.

Ces résultats laissent penser que le pâturage par les buffles d'eau permet le maintien des végétations prairies mais plusieurs années de suivi sont encore nécessaires avant de tirer une conclusion sur l'impact de la gestion des bas-marais par les Buffles d'eau.

Suivis Scientifiques

L'évolution de la végétation est évaluée suite l'arrivée des buffles et à un état des lieux préalable par 3 méthodes:

- la cartographie des habitats pour comparer l'évolution de la surface des 7 habitats ;
- le relevé phytosociologique pour identifier l'évolution de la composition floristique des habitats;
- le relevé photographique permet d'évaluer l'évolution de la structure de la végétation.

Perspectives

Au vu de la surface, il serait possible d'augmenter le nombre d'animaux, cependant les problèmes techniques afférents (nourrissage hivernal, déplacement, pâture hivernale...) et l'analyse des volontés de gestion seront à évaluer au préalable. Il est probable que le troupeau reste autour du nombre actuel voire augmente légèrement plus (au maximum 6 à 7 animaux) pour les années à venir. Cela laissera le temps au Syndicat Mixte des Marais de Sacy et au CEN Picardie d'évaluer l'impact des buffles sur la faune et la flore et d'établir les plans de gestion de différents sites pour y associer un nombre de buffle à atteindre pour l'ensemble du site. C'est en remplissant l'ensemble de ces conditions que le troupeau pourra évoluer de nouveau.



En savoir plus:

Syndicat mixte du marais de Sacy, 2014. Expérimentation de gestion des marais de Sacy par le buffle d'eau, Rapport de synthèse, 25 p

Fiche rédigée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et relue par le Syndicat mixte du marais de Sacy.